

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 19*

*Pouvoirs : 08*

*Excusé : 01*

*Absent : 01*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 27*

*Date de convocation : 13 décembre 2022*

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. BLANC Romain pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. QUENET Xavier pouvoir à M. MARIN Michel – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. CLAVE Denis pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre pouvoir à M. DEZERAUD Philippe.

Excusé : M. SAUVAT Sébastien.

Absente : Mme MONTAGNY Nolwenn (à partir de 19h31).

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

**18- SIGNATURE DES ACTES D'ENGAGEMENT RELATIFS A L'ACCORD-CADRE 2023-2024  
« FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES ISSUES DE L'AGRICULTURE  
CONVENTIONNELLE, BIOLOGIQUE ET EN CIRCUITS COURTS, DIRECT PRODUCTEURS »**

Il est rappelé que Conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagements issus des appels d'offres du SIVAAD.

L'accord-cadre 2023-2024 « Fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteur » est conclu pour une durée de 2 ans fermes soit à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2024. Les bordereaux des prix seront révisés selon une périodicité mensuelle, trimestrielle ou semestrielle selon le lot concerné.

Aussi, la Commune est concernée par les lots suivants dont les montants engagés sont détaillés ci-après :

Fournisseur attributaire	Adresse de l'attributaire	Lot	Intitulé lot	Montant minimum engagement annuel HT	Montant maximum engagement annuel HT
<b>PassionFroid Groupe POMONA</b>	125 Rue Famille Laurens, 13290 Aix-en-Provence	DB01	Jambons, épaules, charcuterie, saucisseries, viandes cuites BIO	400,00 €	1 200,00 €
		DB09	Produits laitiers et ovoproduits BIO ou équivalent	1 500,00 €	13 000,00 €
		DB15	Produits surgelés BIO ou équivalent	1 000,00 €	15 000,00 €
		DC10	Fromages, beurres, margarines et préparations similaires frais	5 000,00 €	15 000,00 €
		DC11	Laits, crèmes, yaourts et autres produits laitiers fermentés	4 500,00 €	10 000,00 €
		DC12	Oeufs frais et ovoproduits	1 500,00 €	2 800,00 €
		DC23	Fruits et légumes, crus ou cuits surgelés	2 000,00 €	10 000,00 €
<b>BIOFINESSE</b>	1 IMP DU MARCHÉ GARE, 31200	DB02	Viandes fraîches de boeuf et veau BIO ou équivalent	1 000,00 €	2 500,00 €

	TOULOUSE	DB14	Produits d'alternative végétale BIO ou équivalent	1 000,00 €	3 500,00 €
NATURDIS	57 boulevard Marcel Pagnol, BP 23177, 06131 GRASSE CEDEX	DB10	Pâtes alimentaires fraîches BIO ou équivalent	900,00 €	2 800,00 €
		DB11-Z1	Fruits et légumes bruts, crus, cuits BIO ou équivalent	1 000,00 €	18 000,00 €
MANGER BIO EN PROVENCE	19 RUE DU MUSEE 13001 MARSEILLE	DB12	Epicerie et conserves BIO ou équivalent	1 500,00 €	15 000,00 €
SARL MIDI VIANDES	28 Av. de Toulon, 83260 La Crau	DC03-Z1	Viande fraîche de boeuf, piécée à la demande	1 500,00 €	5 000,00 €
		DC04-Z1	Viande fraîche de veau, piécée à la demande	500,00 €	5 000,00 €
TSA VIANDES	Rond point de la Bigue, Route de Nice, 83160 La Valette-du-Var	DC05-Z1	Viande fraîche d'agneau et de mouton, piécée à la demande	700,00 €	4 000,00 €
		DC06-Z1	Viande fraîche de porc, piécée à la demande	1 000,00 €	3 500,00 €
RAMPAL	Rue de la Création, 83390 Cuers	DC08-Z1	Viande fraîche de volaille et lapin, piécée à la demande et volailles entières PAC	4 000,00 €	9 000,00 €
SALADE 2 FRUITS SAS	Rte de Saint-Rémy, 13910 Maillane	DC09	Produits frais de la mer	1 000,00 €	2 500,00 €
PATES LANZA Sarl	51 Imp. du Cadenet, 83210 Solliès-Pont	DC13	Pâtes alimentaires fraîches	800,00 €	2 500,00 €
L'EURASIENNE	Avenue de l'Arlésienne, ZA la Poulasse, 83210 Solliès-Pont	DC14	Produits exotiques préparés frais	1 200,00 €	7 000,00 €
TERREAZUR groupe POMONA	ZAC PARC D ACTIVITE CAILLE 74350 ALLONZIER-LA-CAILLE	DC15-Z1	Fruits et légumes frais bruts, produits élaborés, 4ème et 5ème gamme	5 000,00 €	13 000,00 €
POMONA EPISAVEURS SUD EST	2700 Route de Sorgues, CS 90036, LE PONTET, 84276 VEDENE CEDEX	DC17	Epicerie - Conserves- Vins de table - Boissons diverses	10 000,00 €	30 000,00 €
SYSCO FRANCE SAS BRAKE	14 RUE GERTY ARCHIMEDE 75012 PARIS	DC01	Jambons épauls charcuterie saucisserie viandes cuites en frais	1 000,00 €	4 600,00 €
		DC20	Viandes surgelées de boucherie	1 500,00 €	4 500,00 €
		DC21	Viandes surgelées de volaille	1 500,00 €	4 000,00 €
		DC22	Produits surgelés de la mer	2 500,00 €	14 000,00 €
		DC24	Plats cuisinés surgelés et produits festifs salés	3 000,00 €	10 000,00 €
		DC25	Produits de la panification, pâtisseries, desserts surgelés et produits festifs sucrés	1 000,00 €	6 000,00 €
		DC26	Crèmes glacées et produits similaires	500,00 €	1 600,00 €
<b>TOTAL COLLECTIVITÉ</b>				<b>58 000,00 €</b>	<b>235 000,00 €</b>

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code de la commande publique ;

#### DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagements de l'accord-cadre 2023-2024 « Fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteur » ;
- D'accepter le volet financier correspondant, étant précisé que les crédits seront inscrits au budget.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 20 décembre 2022, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**